

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 2 décembre 2023 à 17h00, à la maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Laurent Demarta

Présences :

Effectif :	24	Sont excusés :	Mme M. Charpié Dewarrat
À l'appel :	22		M. F. Besia
Excusés :	2		

Sont également présents :

Mme Isabelle Garcia, Présidente du Conseil communal
M. Jean-Bernard Simonet, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
M. Michel Froidevaux, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, Comptable
Mme Chloé Châtelain, Chargée du procès-verbal

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
3. Examen et adoption du budget 2024
4. Points en suspens – informations du Conseil communal
5. Divers

1. Correspondance - Appel

M. L. Demarta, Président :

Il est actuellement 17h00.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil général du 2 décembre 2023 relatif au budget 2024. Avant de passer la parole à M. Majid Charif pour l'appel, je souhaite excuser M. Joël Boulogne, Conseiller communal.

Appel selon la liste des présences par M. Charif

À l'appel : 22 personnes présentes et 2 excusés. La majorité absolue est à 12.

M. L. Demarta, Président :

Nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

M. L. Demarta, Président :

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

M. C. Pepe :

Je m'excuse mais je vois que sur le procès-verbal du 28 septembre 2023 que je suis noté absent. Pourtant, le 14 septembre 2023, je t'ai envoyé un courriel (au Président du Conseil général) pour m'excuser. Merci d'apporter la correction au procès-verbal.

M. L. Bertola :

De même, je m'étais excusé pour la séance du 28 septembre 2023.

M. L. Demarta, Président :

C'est noté. La correction sera apportée au procès-verbal.

Est-ce que le procès-verbal appelle d'autres commentaires ?

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que ce procès-verbal est approuvé.

Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Examen et adoption du budget 2024

M. L. Demarta, Président :

Je passe la parole au Conseil communal.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons passer à la lecture du budget 2024. N'hésitez pas à m'arrêter si vous avez des questions ou que vous m'avez pas entendu.

Je ne vais pas faire de commentaires préliminaires avant la lecture, étant donné que la Commission financière est dans les Groupes. Tout a été discuté et je pars du principe que vous avez lu ces documents.

Lecture du budget 2024 par M. M. Froidevaux

« Un commentaire sur la page 21 concernant les cartes journalières CFF, avec une différence de CHF 2'284.-. Le système a changé, je pense que vous êtes au courant de cela. On obtiendra ces cartes journalières dans un pot de 4000 cartes journalières pour toute la Suisse. On peut obtenir ces cartes journalières par ce système. Si vous deviez avoir des soucis avec ces nouvelles cartes journalières, vous pouvez passer à l'administration communale, afin que les employés vous montrent comment ça se passe ».

M. L. Demarta, Président :

Est-ce qu'un autre membre du Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un groupe ou une commission souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, nous tenons à remercier notre comptable Christelle Petermann, l'administrateur Raphaël Constantin, les Conseillers communaux et la Commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre est limitée, ce qui n'est pas nouveau.

Ce 8^{ème} budget établi sous MCH2 est largement déficitaire, un déficit qui atteint 7.04% des charges d'exploitations. Voici quelques éléments, parmi d'autres, qui expliquent cette situation.

Les charges de personnel au chapitre de l'administration générale sont supérieures d'environ CHF 85'000.- par rapport au budget 2023.

Concernant la scolarité obligatoire, nous constatons que le montant des frais par élève est supérieur pour chacun des 3 cycles et que l'effectif diminue uniquement au cycle 1. La part communale au Syndicat de l'éorén augmente dès lors globalement de presque CHF 84'000.-.

Bonne nouvelle en revanche au chapitre de la sécurité sociale selon les chiffres transmis par l'Etat, à savoir la diminution des parts communales aux subsides LAMal de CHF 64'000.- et à l'aide sociale de CHF 22'000.-.

Au niveau de la protection des espèces et du paysage, nous relevons aussi l'amortissement des travaux de sécurisation du Ruhaut, à hauteur de CHF 18'500.-.

En raison des emprunts qui sont à renouveler en 2024 selon le taux hypothécaire actuellement pratiqué, les intérêts passifs des engagements à long terme représentent une charge supplémentaire de CHF 175'000.- par rapport au budget 2023.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2024 liés au Château, à la Maison Vallier, au bâtiment parascolaire, aux bâtiment et terrain des Prélards, à la cabane de la Raisse, à l'Ancien stand et au Collège ainsi que ceux portant sur l'entretien des routes et des ouvrages d'aménagement sont à notre avis tout à fait judicieux. Les montants budgétisés restent globalement dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

Concernant les revenus fiscaux, nous constatons avec satisfaction que selon une projection du service des contributions nous pourrions tabler en 2024 sur une augmentation de CHF 232'000.-, ceci tout en restant très prudent.

Toutefois, nous déplorons que le montant global à recevoir dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges sera inférieur de quelques CHF 67'000.- par rapport au budget 2023.

Quant au budget des investissements, il doit respecter le règlement communal sur les finances relatif au frein à l'endettement. Pour y parvenir, un degré d'autofinancement minimal de 70% est exigé. A noter que ce degré est identique depuis 2019, notre taux d'endettement se situant durant ces 6 années entre 50 et 100%.

Etant donné que le résultat du budget de fonctionnement entre directement dans le calcul du degré d'autofinancement, le montant des investissements nets pour 2024 est extrêmement limité. Ceux-ci concernent donc divers travaux nécessaires au sein du collège, le remplacement d'un véhicule pour le TP2C et l'aménagement des Devins suite du PAL. Quant à la nouvelle place de jeux à l'Ouest du village, l'investissement sera financé par les subventions des 3 quartiers ainsi que le fonds Varo. Cet objet n'influence dès lors pas le degré d'autofinancement.

Encore un mot concernant les indicateurs financiers. L'excédent de charges de CHF 672'839.00 du budget de fonctionnement 2024 est considéré sans surprise comme « exagéré », compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, heureusement bien reconstituée, nous permet toutefois d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ». La part du service de la dette est toujours « acceptable », tandis que la dette brute par rapport aux revenus est considérée étant « bon ».

Finalement, notre taux d'autofinancement et la proportion des investissements continuent d'être « faibles », tandis que le poids des intérêts passifs devient « moyen ».

Bref, nos indicateurs financiers restent globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale. L'excédent de charges du budget 2024 est tout sauf réjouissant, mais ne doit en aucun cas entraîner une sinistrose. Comme mentionné dans le rapport, le Conseil communal poursuit ses réflexions de fond pour chercher des économies et augmenter les revenus par le retour sur investissements, mais sans toucher au coefficient fiscal. Le groupe PLR reste confiant que des pistes peuvent être trouvées et attend le rapport annoncé à ce sujet.

Par ailleurs, nous rappelons aussi que le budget se base sur des estimations prudentes au niveau des entrées fiscales et qu'une bonne surprise aux comptes n'est dès lors pas exclue.

Cela dit, le groupe PLR acceptera le budget de l'exercice 2024 tel que soumis ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance du projet de budget pour l'année 2024. En préambule, il tient à remercier l'administration et le Conseil communal pour son engagement, le travail effectué et les réponses apportées. Notre groupe approuvera le budget et son arrêté.

Nous sommes naturellement préoccupés par le déficit important présenté et l'érosion régulière de la fortune communale.

Bien entendu, et comme mentionné dans le rapport d'accompagnement, les inondations pèsent et pèseront encore sur nos comptes et limitent nos capacités d'investissements. Avec les montants dépensés dans les mesures d'urgences, ce sont des montants importants qui ont été prélevés dans nos réserves et par ricochet, donc font baisser notre fortune et notre capacité d'investissement, mais ce sont également des liquidités qui manquent pour rembourser des emprunts. Et si hier, l'argent était, pour ainsi dire gratuit, aujourd'hui, le renouvellement de nos emprunts ajoute une charge supplémentaire de l'ordre de CHF 180'000.- en intérêts payés aux établissements financiers.

Toujours dans le contexte conjoncturel, l'indexation des salaires au coût de la vie impacte fortement ce budget 2024, avec le maintien du pouvoir d'achat pour le personnel communal ou pour au travers des syndicats, notamment l'éorén.

Petite lueur d'espoir dans ce contexte, les recettes fiscales sont en augmentation. A notre sens encore, l'estimation de ces dernières reste prudente, car si une augmentation de plus de CHF 200'000.- et apportée par rapport au budget 2023, nous restons en deçà de près de CHF 200'000.- des comptes 2022.

Au niveau des investissements, notre capacité est très réduite, mais nous nous réjouissons que cette capacité soit, en 2024 en tout cas, largement dirigée vers les jeunes générations et les familles,

avec le projet de place de jeux à l'ouest du village ou l'entretien du collège et son raccordement au chauffage à distance. Nous regrettons cependant que nous ne puissions pas faire davantage dans l'assainissement énergétique ou la promotion de la biodiversité dans un contexte d'urgence climatique.

Dans ce cadre, avec nos capacités d'investissement réduite, les mesures encore à prendre dans les prochaines années en matière de protection contre les crues auront des impacts non négligeables et notre groupe rappelle son souhait d'être tenu régulièrement informé des prochaines étapes du projet, de son échelonnement temporel et naturellement de ses coûts.

Ainsi, en conclusion, notre groupe acceptera ce budget, mais reste préoccupé par la situation financière de la commune et réaffirme son intention de travailler main dans la main avec le Conseil communal et la commission financière pour trouver des chemins pour améliorer la situation. Merci de votre attention.

M. L. Demarta, Président :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver ce budget 2024 tel que proposé sont priés de se manifester en levant la main. Le budget est accepté à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Point en suspens – informations du Conseil communal

M. L. Demarta, Président :

Je passe la parole au Conseil communal.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une information concernant l'eau potable.

J'ai reçu avant-hier les résultats d'analyses du service des Eaux, soit l'entreprise Eli10. Pour la source de l'Ecluse, ils sont actuellement à 410 l./min. Le maximum que la source peut donner c'est 750 l./min. Il faudra encore quelques pluies pour que la source soit à son plein régime. Elle a tout de même été pendant plus de 4 mois à moins de 40 l./min. Ceci dû à principalement à la sécheresse et le problème de nos coteaux karstiques où les réserves ont été épuisées en peu de temps par le climat qu'on a subi cette année.

Concernant la nappe phréatique avec les 3 puits des Gouilles, depuis le début du mois de juin jusqu'à mi-octobre, ils étaient tombés à -430,70 m et était donc 5,10 m en dessous des niveaux maximums de la nappe. La nappe a commencé à remonter à partir du 20-25 octobre 2023. Elle était le 19 novembre à 433,50 m et elle est actuellement à 434,60 m. Il manque à peu près 70 cm pour qu'elle soit à son niveau maximum. Espérons qu'elle progresse encore et se stabilise sur l'ensemble de la région, parce que par moment les mesures sont faites sur place, mais il faut un certain temps qu'elle se stabilise au niveau régional.

En ce qui concerne l'approvisionnement sur le territoire de Cressier, on est toujours sur le réseau CEN, à peu près de 250 à 400 m³ par semaine afin de subvenir aux besoins de notre population.

Un autre point concernant les Travaux publics Cressier-Cornaux (TP2C). Nous avons un vieux véhicule, une Fiat de 22 ans, qui n'est plus expertisable car elle ne passe plus les tests obligatoires et autres. On avait prévu de la mettre au budget 2024, mais en réfléchissant bien, investir dans un

véhicule électrique est un investissement d'en tout cas CHF 60'000.-. Le chef d'équipe des TP2C a fait quelques recherches et a trouvé un véhicule d'occasion du même type que nous avons actuellement. Un pick-up de la marque « Dacia » d'occasion, acheté à un privé du Canton du Valais et dont la mise en circulation à 3 ans et 7 mois. Il a 35'000 km et on a pu acquérir ce véhicule pour le prix de CHF 17'500.-. C'était une discussion au niveau du comité directeur, on a dit qu'on allait faire le pas et avec l'approbation des deux communes Cornaux-Cressier, on a acheté ce véhicule, qui est en service depuis 3 jours. Je pense qu'au niveau des investissements pour la Commune de Cressier, cela représente CHF 9'500.- et CHF 8'700.- pour la Commune de Cornaux. Je crois que pour ce prix-là, pour ma part, c'est une bonne opération qu'on a faite. Je tenais à vous en informer, si tout d'un coup vous étiez amené à voir ce véhicule dans le village. Merci de votre attention.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de prendre vos agendas pour les dates des prochaines séances du Conseil général de l'année prochaine :

1^{er} février 2024 à 20h00, le 7 mars 2024 à 20h00, le 4 avril 2024 à 20h00 et le 27 juin 2024 à 19h00 qui sera celui des comptes et suivi de la constitution des nouvelles autorités.

Je souhaite maintenant vous présenter ma gratitude pour votre investissement et votre soutien envers notre Commune. Votre engagement continue de faire de notre Village un lieu meilleur pour chacun de ses habitants et est précieux. Je vous en remercie.

En cette période de fêtes de fin d'année, permettez-moi de vous transmettre mes plus sincères vœux. Que cette saison soit remplie de joie, de paix et de moments précieux passés en famille et entre proches. Puissiez profiter de ces instants pour vous ressourcer et vous préparer à une nouvelle année politique. Au nom du Conseil communal, je vous adresse nos plus sincères remerciements et nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, remplie de bonheur, de santé et d'amour. Je vous invite, après ce Conseil général à notre traditionnel apéritif qui va se dérouler ici-même ainsi que notre souper traditionnel à la Croix-Blanche pour les personnes qui se sont inscrites. Merci pour votre attention.

Nous passons donc au point 5.

5. Divers

M. L. Demarta, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai une question. Dans le Bulcom il parle tout le temps de la végétation au bord des routes. Est-ce que vraiment il y a un contrôle pour cette végétation ? Parce que où est-ce qu'on devrait bien faire le contrôle c'est dans les chemins viticoles. Parce que je peux vous dire que certains chemins viticoles sont vraiment entretenus et toutes les semences ou autres qui tombent sur la route, si la route est fichue, c'est la Commune qui paie.

Deuxième chose, concernant la circulation dans le village. Par rapport à tous ces chantiers, je peux dire qu'il y a des places où les gens parquent n'importe comment. Et je peux vous dire qu'en haut des deux rues, Jean-Jacques Rousseau et chemin du Vieux-Moulin, c'est une catastrophe. Ainsi que dans le village, pour les travaux qui se passent pour le Chauffage à distance (CAD), si on ne

pouvait pas faire des macarons pour ceux qui doivent parquer, à quelque part, pour ceux qui habitent-là. Parce qu'ils ne savent plus où se parquer. On m'a demandé faire la demande au Conseil communal parce que vraiment actuellement le parcage c'est difficile. Merci de votre attention.

M. R. Dobler :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai deux interventions à faire.

La première concerne les poubelles et les distributeurs de sacs à crottes pour les chiens, depuis la rue des Prélards. Croisement Prélards-Argilles-Tufière, jusqu'à Cornaux sur le chemin des Argilles il n'y a rien du tout. Est-ce qu'il serait possible de faire quelque chose ? Je pense que l'on paie quand même une taxe, ce n'est pas pour rien.

Ensuite, ma deuxième demande concerne également les animaux. Est-ce que ça serait possible peut-être de faire quelque part un parc communal fermé dans la Commune, pour pouvoir lâcher les chiens. Ceci étant donné qu'il devient difficile de pouvoir les lâcher en forêt où sur les chemins viticoles.

M. J.-B. Simonet, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant les problèmes sur les chemins de vignes, c'est un point qui est relevé par les trois communes. Nous avons d'ailleurs, l'autre soir, discuté de cela à Cornaux. Il est clair que à l'avenir nous allons encore faire des avis à tous les exploitants. Que les chemins sont faits pour accéder aux vignes, mais ne sont pas fait pour tourner avec leurs machines. Que s'ils le font, ils doivent nettoyer après. Il y aura une information qui sera faite dans ce sens-là.

Concernant le parcage et les travaux du CAD, je peux vous dire qu'il y a eu des informations à tous les riverains. Il y avait des endroits où les riverains étaient informés d'où ils pouvaient parquer. Pour ce qui se passe aux Argilles, ils peuvent parquer aux Prélards et sur le parking du terrain de football. Ils avaient bien l'information de ce côté-là.

Concernant la rue du Château, les riverains ont aussi été informés qu'ils pouvaient se parquer au parking de la gare. Alors s'ils ne veulent pas aller là-bas, je ne pense pas que nous pouvons nous en rendre responsable. Et cela se fera également lors de la transition de la deuxième phase de la rue du Château, les gens seront informés. C'est réservé à la gare pour les riverains de cette rue.

Après, le parcage sauvage dans la Commune, on a l'agent de sécurité qui fait son travail, mais il ne peut pas être partout non plus. Je pense que mon collègue du Conseil communal, l'informe quand même de ces choses-là. Il met pas mal de procès-verbaux (PV), ça on peut vous le dire. Quand il passe et qu'ils n'ont pas été avisés avant, automatiquement ils reçoivent un PV. Je pense qu'il fait son travail. Même s'il est vrai que les gens, actuellement parquent n'importe comment et n'importe où.

Concernant l'autre intervention, pour les poubelles de chiens, il y aura à la rue des Argilles, en direction de Cornaux, sur le territoire communal, il va y avoir trois poubelles de posées. Autrement, dans le reste du village, je pense que, à moins de 200 m ou 300 m, vous devriez pouvoir trouver une poubelle. Je pense que ce n'est pas trop un problème de ce côté-là.

Quant à trouver une solution pour un parc à chien, on en a déjà discuté une fois, on est en train de voir à quel endroit on pourrait le mettre à disposition en terrain communal. Mais actuellement, avec

les Devins où avec d'autres endroits, on n'a encore pas de possibilité de réserver une partie. Mais c'est un sujet qui est sur la table du Conseil communal.

M. L. Demarta, Président :

Y a-t-il d'autre divers ? Ce n'est pas le cas.

En vous remerciant pour votre participation à ce Conseil général et vous souhaitant une belle fin d'année à tous.

La séance est levée à 17h36.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
le Président, le Secrétaire,

L. Demarta

M. Charif